



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juin 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par World Family Organization, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Sommet mondial de la famille 2016 : Familles en équilibre – Éliminer la pauvreté et favoriser la prospérité de façon à ce qu’AUCUNE FAMILLE NE SOIT LAISSÉE DE CÔTÉ.

Déclaration de Sao Paulo

Le 1er janvier 2015, à l’issue d’un Sommet de l’ONU sur le développement durable historique, 193 dirigeants politiques du monde entier ont adopté les 17 objectifs et 169 cibles du Programme de développement durable à l’horizon 2030 en tant que plan d’action en faveur de l’humanité, de la planète, de la prospérité, des partenariats et de la paix.

Le 1er janvier 2016, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 est entré officiellement en vigueur, invitant ainsi toutes les composantes de la société à unir leurs efforts en faveur de sa mise en œuvre, tout particulièrement en vue d’éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, de réduire les inégalités, de lutter contre les changements climatiques et de renforcer la paix universelle dans le cadre d’une liberté plus grande.

L’engagement à « ne laisser personne de côté » constitue un aspect essentiel dont nous devons faire une quête collective en veillant à ce que le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et les objectifs mondiaux se traduisent en mesures concrètes au bénéfice de tous au cours des 15 prochaines années.

Les profonds changements qui ont marqué les dernières décennies ont transformé notre monde, nos communautés et nos familles. Nos sociétés sont vieillissantes, de plus en plus de femmes travaillent en dehors du foyer et nous sommes de plus en plus nombreux à vivre en milieu urbain. Les marchés de l’emploi, très compétitifs et en constante évolution, contraignent les parents à être plus mobiles dans le cadre de leurs recherches d’emplois décentes afin de subvenir aux besoins des leurs.

Les familles continuent d’être touchées par la pauvreté. La raison pour laquelle ceci est inquiétant est très simple : si nous ne nous attaquons pas à la pauvreté au sein des familles, la génération suivante en souffrira aussi. De nombreuses familles doivent se démener pour subvenir aux besoins de leurs enfants, tout en prenant en charge les plus âgés dont la santé est bien souvent fragile. Bon nombre d’entre elles ont recours à des stratégies qui leur permettent de survivre, mais qui remettent en cause l’avenir de leurs enfants, en retirant par exemple les plus grands de l’école afin qu’ils s’occupent de leurs cadets.

Les pouvoirs publics et la société civile ont le devoir d’apporter aux familles une aide leur permettant de ne pas avoir recours à ce type de stratégies. Il faut leur donner les moyens de sortir de la pauvreté de façon à ce que la génération suivante n’en souffre pas.

Nous avons choisi comme point de départ le Sommet mondial de la famille de 2016 : « Familles en équilibre : éliminer la pauvreté et favoriser la prospérité en veillant à ce qu’aucune famille ne soit laissée de côté ». Nos débats et nos recommandations nous ont fourni une occasion unique d’ouvrir la voie pour tenir ensemble l’engagement du Programme de développement durable à l’horizon 2030 en veillant à ce qu’AUCUNE FAMILLE NE SOIT LAISSÉE DE CÔTÉ. Le Sommet mondial de la famille de 2016 a permis de mettre en commun les expériences, les bonnes pratiques et les efforts déployés par les institutions publiques, les organisations de la société civile, les autorités locales ainsi que les

établissements universitaires qui se consacrent aux problématiques concernant les familles du monde entier.

Des ministres ainsi que des représentants d'exécutifs locaux et nationaux, d'organisations régionales et internationales – dont certains organismes de l'ONU –, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, de parlements, du secteur privé, de la jeunesse, des médias et des familles, soit 183 participants originaires de 87 pays de tous les continents, se sont réunis au Sommet mondial de la famille de 2016 dont le programme a été mené à bien et au cours duquel a été approuvée à l'unanimité la Déclaration de Sao Paulo, laquelle recommande d'accorder la priorité aux enjeux liés à la famille qui suivent dans le cadre des mesures prises aux niveaux local, national ou régional :

1. Mettre au point au plan national des stratégies et des plans d'action en faveur des familles basés sur les objectifs de développement durable afin de veiller à ce qu'aucune famille ne soit laissée de côté.
2. S'assurer que des stratégies nationales en faveur de la famille sont intégrées aux plans de développement nationaux et que des ressources sont affectées à leur mise en œuvre.
3. Œuvrer en faveur d'une réduction de la dépendance des personnes touchées par la pauvreté et garantir l'existence de programmes sociaux efficaces et porteurs de changements reposant sur l'autonomisation de ces personnes au moyen d'un renforcement des moyens dont elles disposent.
4. Promouvoir la concrétisation des orientations adoptées par la communauté internationale par le biais d'un réel appui aux initiatives nationales en matière de protection sociale, surtout en ce qui concerne le socle de protection sociale de l'Organisation internationale du Travail, tout en mettant en avant le rôle transformateur de ces mécanismes.
5. Encourager l'adoption de mesures visant à étendre les régimes d'assurance sociale à l'économie informelle en vue de rendre les familles moins vulnérables et plus résilientes.
6. Plaider en faveur d'une plus grande efficacité des dispositifs de protection sociale destinés aux plus démunis par le biais d'un renforcement des capacités nationales, de la coordination et surtout de l'évaluation des programmes.
7. Reconnaître qu'il importe d'investir dans des systèmes d'information de gestion permettant de mieux identifier et cibler les pauvres et de faciliter le recours à des approches de pauvreté multidimensionnelle.
8. Veiller à ce que les mesures prises en matière de protection sociale tiennent toutes compte des besoins des familles.
9. Défendre le droit d'accès des familles à des services de soins de santé primaires.
10. Mettre en place des programmes visant à sensibiliser les parents au sujet des grandes étapes du développement de leurs enfants et à leur apprendre comment favoriser le développement cognitif, émotionnel, social et physique de ces derniers, du moment de la conception jusqu'à l'âge adulte.
11. Inciter les familles à favoriser la transmission intergénérationnelle des valeurs, des compétences et des savoirs par le biais de pratiques culturelles positives.

12. Appuyer, en application des objectifs de l'Éducation pour tous, l'élaboration de plans d'éducation nationaux détaillés prévoyant une formation efficace des enseignants, de meilleures méthodes pédagogiques et des équipements mieux adaptés aux établissements scolaires.
13. Promouvoir le partage des tâches domestiques entre les membres de la famille.
14. Favoriser la présence des femmes sur le marché du travail et l'égalité salariale ainsi que les mesures de conciliation entre travail et famille.
15. Défendre l'indépendance des femmes, notamment par le biais de l'emploi, afin de mettre un terme à la féminisation de la pauvreté.
16. Garantir l'égalité d'accès de toutes les femmes aux ressources productives, à l'emploi et aux services publics ainsi que leur inclusion financière.
17. Mettre un terme à toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, des travailleurs immigrés et des personnes handicapées et assurer à tous un cadre de travail sûr et stable.
18. Prendre en considération, par le biais de prestations et de transferts de protection sociale, les tâches domestiques essentielles, mais non rémunérées, comme les soins assurés au sein des familles.
19. Inciter les entreprises à adopter des mesures répondant aux besoins des familles et à proposer des produits et des services susceptibles de renforcer leurs moyens d'action sur le marché du travail et au sein de la communauté.
20. Stimuler l'esprit d'entreprise auprès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en soutenant les petites et moyennes entreprises.
21. Inciter les autorités locales à tenir compte dans le cadre de l'élaboration de leurs plans des cibles de l'objectif de développement durable n° 11, « Villes et communautés durables », en partageant les succès obtenus en matière de développement urbain durable, notamment en ce qui concerne les villes intelligentes, au moyen des outils multimédias et de la mise en place de réseaux.
22. Encourager la construction d'infrastructures qui rendent l'urbanisation et les villes plus accessibles, inclusives, agréables à vivre et conviviales pour toutes les générations.
23. Veiller à ce que le regroupement familial fasse partie intégrante des programmes et des partenariats en faveur des réfugiés, conformément à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951.
24. Sensibiliser l'opinion publique aux situations de conflits nationaux et internationaux qui entraînent des déplacements internes, des flux de réfugiés et des migrations, ainsi qu'aux intérêts géopolitiques et économiques et aux pressions sur les gouvernements susceptibles de les régler, conformément à la charte des Nations Unies et à l'objectif de développement durable n° 16, « Paix, justice et institutions efficaces ».
25. Instaurer de nouveaux partenariats avec différentes parties prenantes afin de répondre aux besoins des familles de réfugiés, de migrants et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
26. Inciter les autorités nationales et locales à mettre en place des mécanismes en faveur de la participation des familles à l'élaboration des budgets publics.

27. Encourager les partenariats en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable avec l'ensemble des parties prenantes – du secteur privé comme du secteur public –, les organisations de la société civile, le milieu universitaire ainsi que les médias, et stimuler la coordination à tous les niveaux – international, régional, national et local.
28. Élaborer des politiques et des mesures fondées sur la connaissance des faits afin de s'assurer qu'aucune famille n'est laissée de côté.
29. Donner aux organisations de la société civile les moyens de plaider en faveur de l'importance de la participation des familles au processus de prise de décision de façon à garantir la pleine réalisation des objectifs de développement durable.

Les membres et les partenaires de la World Family Organization sont convaincus que, si elles sont prises en compte et appliquées au cours des dix prochaines années, les présentes recommandations permettront de veiller à ce qu'AUCUNE FAMILLE NE SOIT LAISSÉE DE CÔTÉ.
